BURKINA FASO

DECRET N°2015- 1050 /PRES-TRANS mettant fin aux fonctions du chef de l'Etat-Major particulier de la Présidence du Faso.

Unité - Progrès - Justice

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la charte de la transition;

VU le décret N°2011-1099/PRES du 30 décembre 2011 des services de la Présidence du Faso.

portant organisation

NISAUF Nº 00928

DECRETE

ARTICLE 1:

Il est mis fin aux fonctions du Colonel Major Boureima KERE, chef de l'Etat-Major particulier de la Présidence du Faso.

ARTICLE 2:

Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 25 septembre 2015



